

Règlement – Espace Petits Entrepreneurs

Dans le cadre du Village en fête, un espace spécial est réservé aux jeunes souhaitant vivre une première expérience de vente et d'entrepreneuriat. Afin d'assurer le bon déroulement de l'activité et la sécurité de tous, les règles suivantes doivent être respectées :

1. Horaire de l'activité

L'Espace Petits Entrepreneurs sera ouvert de 11 h 30 à 13 h 30. Les participants doivent être présents et installés pour toute la durée de l'activité.

2. Supervision obligatoire

Un parent ou un adulte responsable doit demeurer sur place en tout temps pendant la tenue du kiosque. Cette supervision est essentielle pour assurer la sécurité, prévenir les vols et offrir du soutien au besoin.

3. Produits autorisés

Seuls les articles fabriqués à la main peuvent être vendus. Par exemple : bijoux, cartes, dessins, décorations, objets en bois, bricolages, etc.

Les produits alimentaires (biscuits, boissons, friandises, etc.) *ne sont pas permis*, afin de limiter les risques d'allergies ou d'intolérances.

4. Contenu des articles

Tout article ou contenu :

- offensant ou inapproprié,
- à caractère violent,
- représentant une arme réelle ou jouet (ex. : épées, pistolets, couteaux),

est strictement interdit. L'organisation se réserve le droit d'exiger le retrait immédiat de tout objet jugé non conforme.

5. Respect des autres

Les jeunes entrepreneurs doivent faire preuve de respect envers les autres exposants et les visiteurs. Les ventes insistantes, la musique forte ou tout comportement dérangeant ne seront pas tolérés.

6. Installation du kiosque

Chaque participant doit apporter son propre matériel (nappe, présentoirs, boîtes, affiches, etc.), *ainsi qu'une petite caisse pour la monnaie*. L'emplacement et les consignes d'installation seront précisés à l'avance.

7. Responsabilité

L'organisation de la fête n'est pas responsable des pertes, bris ou vols. La supervision parentale est donc essentielle pour prévenir les incidents.